



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 20/05/2025

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Fatah LARAB - Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Christophe MPAGA - Jerry TOUSSAINT – Ariana VALVIDIA.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 28234430 PARIS 15 AC 3 / PARIS EST SOLITAIRE 2 D3.B du 18/05/25

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match non joué au motif : L'équipe 2 de SOLITAIRES s'est présentée avec 6 joueurs seulement.

La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe 2 de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière). En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe 2 de Paris Est Solitaire dans les 3 dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € Cf annexe financière)

ANCIENS**Match N° 28236706 VIKING CLUB PARIS / PARIS US SUISSE D2.B du 18/05/25**

Courriel de VIKING PARIS DU 16/05/25 déclarant forfait général à partir de ce match en anciens D2.B.

La commission entérine le forfait général de l'équipe et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)

JEUNES**U 14****Match N° 28237579 CHAMPIONNET / COURONNES 2 D2.B du 17/05/25**

Lecture du rapport de l'arbitre match non joué au motif : Match précédent avec plus de 45 minutes de retard et non terminé – impossible de retarder le coup d'envoi de la rencontre plus longtemps.

Le résultat de ce match n'a aucune incidence sur les montées et descentes de fin de saison, la commission décide de neutraliser cette rencontre.

Match N° 28237970 TROPS / PETITS ANGES 3 D4.A du 17/05/25

Courriel de TROPS du 17/05/25 signalant l'inversion du score 17/1 et non pas 1/17 comme indiqué sur la FMI score confirmé par les PETITS ANGES.

La commission entérine le score de 17/1 en faveur de Trops.

Match N° 28249929 PARIS XVII POUCHET / AF PARIS 18 2 D4.C du 17/05/25

Courriel de POUCHET du 19/05/25 signalant l'inversion du score 7/0 et non pas 0/7 comme indiqué sur la FMI. L'arbitre officiel confirme le score 7/0 en faveur de POUCHET.

La commission entérine le score de 7/0 en faveur de Paris XVII Pouchet.

U 16**Match N° 29165377 PARIS ALESIA 2 / CHANTIER UA D3.A du 18/05/25**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de UA CHANTIER
Rapport de Chantier UA qui conteste son absence.

Pris connaissance des pièces du dossier dont les versions des deux clubs sont opposées. Aucune des versions sont corroborées par un témoignage direct d'un officiel ou d'une personne étrangère aux deux clubs. Les deux équipes auraient été présentes au même stade à peu près à la même heure sans se trouver.

La commission décide de donner match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) aux deux équipes et leur inflige une amende 50 € (Cf annexe financière)

Match N° 29165814 PARIS 15 AC 4 / TERNES PARIS OUEST D3.C du 18/05/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de TERNES PARIS OUEST

La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe de Ternes Paris Ouest et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière). En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe de Ternes Paris Ouest dans les 3 dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € Cf annexe financière)

U 18**Match N° 28238765 PITRAY OLIER 2 /AF PARIS 18.2 D2 du 18/05/25**

Courriel de AF PARIS 18 du 19/05/25 signalant l'inversion du score 0/4 en faveur de AF PARIS 18.2 et non pas 4/0 comme indiqué sur la FMI

La commission entérine le score de 0/4 en faveur de l'équipe 2 de l'AF Paris 18.

Match N° 28238900 ENFANTS PASSY / ES PARISIENNE D3.A du 18/05/25

Lecture de la FMI match arrêté à la 79^{ème} minute par les officiels du match suivant dans l'irrespect total des acteurs

d'une rencontre et des règles en la matière.

Le résultat de ce match n'a aucune incidence sur le classement de l'ES Parisienne qui reste second quel que soit les résultats de ses poursuivants, la commission décide de neutraliser cette rencontre et **TRANSMET à la CDA pour sanction.**

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait par application de l'article 44.2 du RSG district 75.

1^{er} appel :

28236218 CHAMPIONNET 2 / ESC 20 seniors D4.B du 18/05/25
 28247468 SOLITAIRES / CA PARIS seniors F D1 du 17/05/25
 28238057 VIKING PARIS / CHANTIER 2 U14 D4.B du 17/05/25
 28238506 AS PARIS / PUC 3 U16 D2.B du 18/05/25
 29165711 PARIS 13 ATLETICO 5 / CA PARIS 2 U16 D3.B du 18/05/25

2^{ème} et dernier appel

28237398 CHAMPIONNET / PUC U15 D1.B du 10/05/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 20/05/25)

SENIORS D4

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)
 TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)
 PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)
 OP XV (PV du 17/12/24)
 VIKING 2 (PV du 11/02/25)
 JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)
 TROPS FC (PV du 08/04/25)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)
 P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)
 PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)
 VIKING CLUB PARIS (PV du 20/05/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)
 ESC XV (PV du 01/10/24)
 ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)
 JAM (PV du 11/03/25)
 PSC 2 (PV du 01/04/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)
 ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)
 PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)
 RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)
 TROPS (PV du 17/12/24)
 TERNES PARIS OUEST (PV du 20/05/25)

CDM

RACING CLUB 18 (PV du 25/03/25)
 ESP. PARIS 19 (PV du 13/05/25)

U15 D1

SALESIENNE (PV du 17/09/24)
 ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)
 PARIS 19 ANTILLAIS (PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)
 ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)
 RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)
 ESC XV (PV du 12/11/24)
 AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)
 J A PARIS (PV du 18/03/25)

FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Les finales sont prévues sur le stade Ladoumègue les 14 & 15 juin 2025.

Coupe 75 SENIORS

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – PARIS 15 AC

Coupe SENIORS Amitié

Finalistes ENFANTS GOUTTE d'OR 2 – ES PARISIENNE 2

Coupe CDM

Finaliste PARIS 13 ATLETICO – PARIS US SUISSE

Coupe séniors Féminines

Finalistes P.U.C. et PARIS FC 2

Coupe Anciens

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS 19 ESPERANCE 2

Coupe U 20

Finalistes P.U.C. – PARIS 13 ATLETICO

Coupe U18

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – P.U.C.

Coupe U17

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS FC 2

Coupe U16

Finalistes PARIS 15 AC / PARIS XIII ES

Coupe U16 amitié

SEIZIEME ES 2 / PARIS 13 ATLETICO 3

Coupe U15

Finalistes P.U.C – PARIS FC

Coupe U14

Finalistes PARIS 19 ESP. / PARIS 15 AC sous réserves de procédures en cours

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : P.U.C. 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finalistes BRETONS PARIS et PITRAY OLIER PARIS